

<https://www.ameSSI.org/Ils-veulent-la-peau-de-Loic-Le>



Ils veulent la peau de Loïc Le Ribault

- CHERCHEURS-SAVANTS-DECOUVERTES

- Loïc LE RIBAUT



Date de mise en ligne : mardi 8 février 2005

Copyright © AMESSI.Org® Alternatives Médecines Évolutives Santé et

Sciences Innovantes ® - Tous droits réservés

Sommaire

- [Ils veulent la peau de Loïc Le Ribault](#)

Ils veulent la peau de Loïc Le Ribault

Expert en criminologie, il a permis l'arrestation de l'adjudant Chanal. Docteur ès sciences, il a rendu possible, grâce à son G5, l'apport à l'organisme d'un silicium assimilable(1). Mais à l'heure où un Mouloud Aounit reçoit la légion d'Honneur, Loïc Le Ribault est enfermé dans une prison suisse en exécution d'un mandat d'arrêt international lancé par la justice française.

Comme Beljanski, ce chercheur indépendant s'obstine à guérir des malades quand l'industrie pharmaceutique préfère soigner ses actionnaires. Comme Beljanski, donc, il est persécuté par des politiciens à la botte des trusts qui leur graissent la patte.

Son crime : préférer les vivants illégaux aux morts réglementaires.

Cela s'appelle « exercice illégal de la médecine et de la pharmacie et commerce de produits sans autorisation de mise sur le marché ».

Aucun patient n'ayant porté plainte, Le Ribault devrait n'avoir à craindre qu'une peine de principe, mais il redoute moins le tribunal qu'une détention préventive dans une prison française où il sait qu'il pourrait être liquidé.

Car le système mafieux est prêt à tout pour le faire taire. En raison de son non-conformisme scientifique qui menace le pactole des labos et à cause des secrets d'Etat qu'il a découverts (protections dont a bénéficié, jusqu'à son assassinat camouflé en suicide, l'adjudant Chanal, ancien exécuteur des Services devenu l'un des plus monstrueux tueurs en série de l'Histoire ; faux suicide de Robert Boulin(2) et explosion de la Maison des Têtes à Toulon). Pour un pouvoir politique corrompu par une industrie impitoyable, cet homme est dangereux. La justice aux ordres et la presse muselée par le fric de la publicité sont donc mobilisées pour le tirer de son refuge irlandais.

En avril 2003, le prévenu Le Ribault, réfugié dans le Comté de Mayo, est cité à comparaître devant le Tribunal de Reims, Mais c'est en qualité d'expert pour le procès Chanal fixé au 13 mai. Un expert n'étant pas tenu légalement de se présenter en personne, Le Ribault, peu pressé d'être de nouveau incarcéré, pourquoi pas, dans la même cellule que Chanal, adresse ses conclusions à la Cour par courrier.

En juin, il est de nouveau cité. Pour le 16 octobre, cette fois. Il propose alors de recourir au système de vidéoconférence depuis la Grande-Bretagne sous la protection de l'Habeas Corpus. La Présidente se dira prête à étudier les modalités techniques de cette solution.

Le 23 août, informé par le ministère de la Justice français, The Irish Times « révèle » que Le Ribault est poursuivi pour des faits remontant à 95-96 « mais qu'il a fallu du temps pour préparer le mandat d'arrêt international ». Annexée à ce « tuyau », une fiche « confidentielle » émaillée d'approximations, de contre-vérités et, sous prétexte de

présomption d'innocence, d'insinuations désobligeantes alimente la verve des journalistes.

Six jours plus tard, un tabloïd irlandais publie un article de pure délation accompagné de l'adresse personnelle de Le Ribault qui est aussitôt assailli de menaces de mort.

En septembre, reçu en confiance par Le Ribault dont il se dit l'ami, un journaliste de l'Express publie un article si fielleux que Le Ribault se dispose à quitter l'Irlande où il ne se sent plus en sécurité.

Le Premier octobre, le réfugié apprend que son affaire d'exercice illégal de la pharmacie est inscrite pour le 5 février 2004 au rôle de la 4e Chambre correctionnelle de Bordeaux en même temps qu'une charrette d'escrocs récidivistes. Histoire sans doute d'indiquer aux médias dans quel sens il convient de traiter le sujet...

Le lendemain, on l'informe qu'un soviet de trois juges de la Cour européenne de Strasbourg a déclaré irrecevable sa requête contre l'État français et ordonné la destruction immédiate des pièces du dossier, conformément aux méthodes de la dictature des ronds-de-cuir et des gnomes de la finance qui règne sur l'Europe de Strasbourg, de La Haye et de Bruxelles.

Une semaine après, la Présidente de Reims refuse la vidéo-conférence. Motif : difficultés techniques. (Son tribunal dispose de l'équipement le plus moderne de France.)

Le 15 octobre, enfin, Chanal est « suicidé » dans sa cellule. Malgré la surveillance constante de trois gardiens, il se serait tranché l'artère fémorale gauche avec une lame de rasoir tenue de la main gauche (exploit digne, selon les anatomistes, de l'Homme-caoutchouc du cirque Pipo)... La lame fatale serait restée cachée sous son dentier, dont les gardiens « ignoraient » l'existence malgré trois fouilles à corps avant transfert ou dans son blue-jeans, sous l'étiquette rigide (qui est interdite par le règlement de détention.)

Ça paraît beaucoup mais ce sont les faits.

La question qui se pose à présent est simple. Si vraiment Le Ribault, l'homme qui en fait trop et qui en sait trop, est devenu un homme à abattre, pouvons-nous, sans rien faire, laisser se perpétrer un assassinat maquillé en acte de procédure ?

Serge de Beketch

- Pour soutenir Loïc Le Ribault : Association Internationale Des Amis De Loïc Le Ribault. C/o Michel Bogé. 57, avenue Général Leclerc. 75014 Paris.
- Pour lui écrire : Loïc Le Ribault, Chemin de Champ-Dollon 22, CH 1226 Thonex. Canton de Genève (Suisse).
- Pour tout renseignement sur le G5 : LLR G5, C% ROSS POST OFFICE, Castlebar, County Mayo, Irlande.
- Sur internet : <www.loicleribault.com> [<http://www.loicleribault.com>];

(1) Certains utilisateurs du G5 ne constatent pas d'amélioration. Faut-il rappeler qu'aucun médicament n'est miraculeux et qu'un échec thérapeutique ne signifie pas que le produit est une « poudre de perlimpinpin » et son inventeur un « escroc ». Pourquoi les Pouvoirs refusent-ils de comparer les résultats obtenus avec les produits Le Ribault ou avec les produits Beljanski et ceux obtenus avec des médicaments « légaux » et d'établir le « coût par malade guéri » des différentes thérapies ?

(2) Lire à ce propos le remarquable hors-série de « Minute ».

<http://www.francecourtoise.info/04/...> [http://www.francecourtoise.info/04/311/page.php?id=03edi]